

L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES D'HEXAOM APPROUVE LE PROJET DE TRANSFERT DE COTATION DES ACTIONS DE LA SOCIETE HEXAOM SUR LE MARCHE EURONEXT GROWTH PARIS

HEXAOM annonce que l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires, réunie ce jour à 11 heures au siège social, a approuvé, conformément aux dispositions de l'article L. 421-14 du Code monétaire et financier le projet de transfert de cotation de ses actions du marché réglementé Euronext Paris compartiment B, vers le marché Euronext Growth Paris, et conféré tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre ce transfert de marché de cotation.

Le Conseil d'administration qui s'est également réuni ce jour à la suite de la réunion de l'Assemblée Générale Mixte a décidé de mettre en œuvre ce transfert. Sous réserve de l'accord d'EURONEXT PARIS, la cotation de la société sur EURONEXT GROWTH PARIS s'effectuera dans le cadre d'une procédure accélérée d'admission aux négociations des actions existantes de la société, sans émission d'actions nouvelles.

Motifs du projet de transfert

Ce projet vise à permettre à la société HEXAOM d'être cotée sur un marché offrant un cadre réglementaire souple et adapté à sa taille et à sa capitalisation boursière en réduisant certaines contraintes de fonctionnement propres au marché d'Euronext Paris. Le transfert sur Euronext Growth Paris devrait également simplifier le fonctionnement de la société et diminuer les coûts relatifs à sa cotation, tout en lui permettant de continuer à bénéficier des attraits des marchés financiers.

Principales conséquences du projet de transfert (liste non exhaustive) :

Conformément à la réglementation en vigueur, HEXAOM souhaite informer ses actionnaires sur les conséquences possibles d'un tel transfert, à compter de sa date de réalisation :

En termes d'information financière :

Information périodique :

En matière d'information financière périodique, les obligations de la Société seront allégées, et notamment, sans prétendre à l'exhaustivité :

HEXAOM publiera, dans les quatre mois de la clôture, un rapport annuel (ou un document d'enregistrement universel l'intégrant) incluant à minima ses comptes annuels (et consolidés), un rapport de gestion et les rapports des Commissaires aux comptes. Elle établira également un rapport sur le gouvernement d'entreprise avec un contenu allégé.

Elle diffusera, dans les quatre mois de la clôture du premier semestre (délai allongé), un rapport semestriel incluant ses comptes semestriels et un rapport d'activité afférent à ces comptes.

HEXAOM entend conserver le référentiel comptable IFRS pour l'établissement des comptes consolidés.

Information Permanente :

HEXAOM demeurera soumise aux dispositions applicables en matière d'information permanente, qui s'appliquent également aux sociétés cotées sur Euronext Growth Paris.

HEXAOM continuera à délivrer une information exacte, précise et sincère, en portant à la connaissance du public toute information susceptible d'influencer de façon sensible le cours et toute information portant sur les opérations de ses dirigeants, conformément aux dispositions du règlement (UE) n°596-2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marchés.

Les informations réglementées (et notamment les informations privilégiées) devront toujours être diffusées de manière effective et intégrale. HEXAOM continuerait à avoir recours à un diffuseur professionnel.

En termes de protection des actionnaires minoritaires :

La protection des actionnaires minoritaires, en cas de changement de contrôle, sera assurée sur Euronext Growth Paris par le mécanisme de l'offre publique obligatoire en cas de franchissement, direct ou indirect, seul ou de concert, du seuil de 50% du capital ou des droits de vote ;

Par ailleurs, les sociétés cotées sur Euronext Growth Paris ne doivent communiquer au marché, en termes d'évolution de l'actionnariat, que les franchissements de seuils (à la hausse ou à la baisse) de 50% et 90% du capital ou des droits de vote ;

Cependant, conformément aux dispositions légales, HEXAOM restera soumise, pendant une durée de 3 ans à compter de sa radiation du marché Euronext Paris, au régime des offres publiques et au maintien des obligations d'information relatives aux franchissements de seuils et de déclarations d'intentions telles qu'applicables pour les sociétés cotées sur Euronext Paris. Par ailleurs, l'Assemblée générale mixte qui s'est tenue ce jour a décidé de modifier les statuts en vue de mettre en place une obligation de déclaration de franchissement de seuil statutaire (4% du capital ou des droits de vote ou tout multiple de cette fraction).

Liquidité du titre :

S'agissant d'un marché non réglementé, il pourrait résulter du transfert sur Euronext Growth Paris une évolution de la liquidité du titre HEXAOM qui pourrait être différente de la liquidité constatée depuis le début de la cotation d'HEXAOM sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Il est précisé que le contrat de liquidité conclu par HEXAOM serait maintenu après le transfert de marché.

Calendrier prévisionnel indicatif de l'opération (sous réserve de l'accord d'Euronext Paris)

- 7 novembre 2022 : dépôt auprès d'Euronext Paris d'une demande de radiation des titres d'Euronext Paris et de leur admission sur Euronext Growth Paris.
- Courant janvier 2023 : autorisation du transfert par Euronext Paris.
- Janvier 2023 : radiation des titres HEXAOM sur Euronext Paris (avant bourse) et admission des titres HEXAOM sur Euronext Growth Paris (à l'ouverture) - première cotation.

L'admission sur Euronext Growth Paris interviendra au plus tôt après l'expiration d'un délai de deux mois à compter de l'Assemblée Générale, soit au plus tôt le 8 janvier 2023.

Dans le cadre du transfert sur Euronext Growth Paris, HEXAOM sera accompagnée par la société GILBERT DUPONT en qualité de Listing Sponsor.

À PROPOS DU GROUPE

Depuis 1919, cinq générations d'une même famille se sont succédé à la direction d'HEXAOM, un Groupe qui anime et fédère un écosystème de 46 marques et filiales aux expertises complémentaires. Une histoire entrepreneuriale et familiale unique marquée par sa stabilité dans un secteur d'activité caractérisé par sa complexité.

Le Groupe, leader sur les marchés de la construction de maisons individuelles, de la rénovation et de l'accession en France, compte à ce jour plus de 13 000 clients par an, plus de 105 000 maisons construites, plus de 85 000 rénovations, plus de 2 250 collaborateurs et un chiffre d'affaires de 997,0 M€ en 2021.

HEXAOM est cotée sur Euronext Paris - Compartiment B.

Le titre HEXAOM est éligible au PEA-PME.

Code ISIN : FR 0004159473

CONTACTS

HEXAOM

Loïc Vandromme

Directeur Général

Tél 02 33 80 66 61

E-mail lvandromme@hexaom.fr

EDIFICE Communication

Amalia Naveira

Relations Analystes/Investisseurs/Presse

Tél 06 31 35 99 50

E-mail : hexaom@edifice-communication.com

Jean-Christophe Godet

Directeur Administratif et Financier

Tél 02 33 80 66 61

E-mail finances@hexaom.fr

hexaom.fr

